

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES

ABONNEMENTS: Un an Fr. 14.05 Six mois Fr. 7.05
Suisse Union postale > 26.— > 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

PARAISANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

ANNONCES: PUBLICITÉS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES

suisSES 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne. Les annonces se paient d'avance

La politique commerciale aux prochaines réunions de la Société des Nations.

Le Comité économique de la Société des Nations, au cours de sa dernière session a décidé de présenter au Conseil qui s'est réuni les derniers jours d'août, puis à l'Assemblée de septembre un exposé général de sa doctrine en matière de politique commerciale, doctrine élaborée en conformité avec les conclusions de la Conférence économique internationale de mai 1927.

Cet exposé, que nous avons sous les yeux, comporte trois parties: la première concernant les systèmes tarifaires et les méthodes contractuelles, la deuxième relative à la question du traitement de la nation la plus favorisée, la troisième portant sur l'action collective en vue de l'abaissement des tarifs.

Dans la première partie, le Comité est unanime à reconnaître qu'il convient de ne plus procéder à l'institution de tarifs nouveaux ou à la refonte de tarifs existants sans se préoccuper des répercussions que les taux ou les modalités des tarifs peuvent exercer sur le commerce international. Quel que puisse être le souci des divers Etats d'adapter, de façon autonome, leurs tarifs aux besoins de leurs finances, ou de leur économie, le Comité estime qu'ils ne sauraient les rétablir sans se préoccuper des obstacles qui peuvent en résulter pour tous. Mais il est divisé sur la procédure à suivre. Quelques membres sont pour des négociations aboutissant à l'échange de garanties tarifaires; les autres soutiennent que les traités tarifaires sont incompatibles avec les conceptions et la pratique de certains Etats qui réclament le droit de légiférer à leur gré et appliquent leurs lois tarifaires sans discrimination d'aucune sorte au détriment d'un pays quelconque.

Les membres du Comité qui se prononcent en faveur du premier système proposent que les Etats qui le veulent, consentent, désormais, à des négociations préalables à la mise en vigueur des tarifs et s'engagent à reviser les taux après négociations afin de mettre les tarifs en harmonie avec les réductions effectuées, par traités.

Toutefois le Comité est d'avis que la pratique des tarifs intangibles ne peut être considérée comme étant en opposition avec les résolutions de la Conférence économique internationale, tant que les tarifs sont établis avec modération. C'est le cas pour certains pays. L'opposition n'existe que dans ces deux cas: où des tarifs intolérables pour le commerce extérieur sont établis par des Etats qui se refusent ou à envisager la réduction par voie de négociations, ou bien soumettent le commerce des autres pays à de perpétuelles variations douanières.

Sans donc se prononcer contre le principe des tarifs intangibles, le Comité estime cependant que les Etats qui pratiquent ce système devraient être prêts à examiner les représentations éventuelles des

autres pays et, dans la mesure du possible, à édicter des tarifs pour de longues périodes.

Quant aux tarifs dits «de négociations» — tarifs autonomes conventionnellement réductibles ou tarifs à deux colonnes qui n'excluent pas toute adaptation conventionnelle — le Comité est unanime à préconiser les mesures suivantes: réduction de la marge de négociation; négociations tarifaires préalables à l'application des tarifs; large consolidation des tarifs et conclusions d'accords à long terme: évitement des modifications incessantes d'un tarif sur la base duquel un statut contractuel est établi.

Dans la deuxième partie, le rapport signalera au Conseil et à l'Assemblée que les conceptions différentes en matière de tarifs et de méthodes contractuelles semblent, en général, résulter de conceptions différentes concernant le traitement de la nation la plus favorisée. Les Etats qui se refusent à négocier en matière tarifaire réclament le traitement de la nation la plus favorisée comme une condition préalable à tout traité et comme un droit qui ne saurait être mis en discussion. Au contraire, les Etats qui ont conçu leurs tarifs en vue de négociations et attachent plus de prix aux conventions tarifaires qu'à la garantie juridique que constitue, lorsqu'elle ne s'accompagne point d'avantages tarifaires, la clause de la nation la plus favorisée, considèrent celle-ci comme subordonnée à l'entente sur les tarifs.

Le Comité pense que la Conférence économique de 1927 ne s'est point rangée à la doctrine qui fait de l'égalité de traitement un droit sans conteste. Mais il s'est gardé de méconnaître que la doctrine nettement affirmée de la Conférence était en faveur de l'octroi réciproque du traitement de la nation la plus favorisée, dans une extension aussi large que possible et l'application la plus libérale.

Dans cette matière, comme dans celle des systèmes tarifaires et contractuels, c'est vers le compromis plutôt que vers un choix entre doctrines opposées que s'oriente le Comité. Il constate que l'unanimité peut se faire sur une doctrine qui proclamerait que l'octroi du traitement de la nation la plus favorisée doit être la norme. Le refus de cette garantie ou l'institution correspondante d'un régime différentiel n'interviendrait que dans le cas des Etats qui se refusent à une politique tarifaire équitable ou ont recours à des pratiques discriminatoires.

Pour ce qui concerne les exceptions à la clause de la nation la plus favorisée, le Comité indique ses conclusions au sujet des unions douanières, de l'établissement d'un tarif préférentiel colonial ou impérial, des régimes de préférence entre Etats ayant entre eux des liens ethniques, historiques ou géographiques, du cas spécial des échanges entre zones frontalières. Nous y reviendrons probablement.

Le Comité n'a d'ailleurs pas pu terminer toutes ses études. Les questions suivantes doivent être encore examinées: rédaction de la clause, mesures de rétorsion appliquées en raison de certaines dérogations jugées illicites, pratiques dérogatoires aux

obligations qui résultent de la clause, relation entre concessions faites par Etats aux termes de la clause dans les traités bilatéraux, et obligations assumées par eux aux termes d'accords plurilatéraux.

Dans sa troisième partie, le Comité est d'avis que les résolutions de la Conférence économique internationale expriment avec force la nécessité de l'abaissement des tarifs, non seulement par des accords bilatéraux, mais encore par une action collective. Divers systèmes avaient été envisagés, qui permettraient l'abaissement progressif, dans la mesure d'un pourcentage déterminé, de tous les tarifs.

Mais, à l'examen, il est apparu que l'heure n'est pas encore venue de cette réalisation. Le Comité croit que, sans abandonner l'idée d'une réduction générale des tarifs, il serait préférable d'étudier des cas d'espèce et de tenter d'abord une série d'expériences progressives.

Au vu des résultats acquis par la Conférence récente sur le régime des peaux et des os, le Comité constate que, pour régler certaines questions, des méthodes différentes sont parfois combinées. Il estime que tout en ne perdant pas de vue la recommandation de la Conférence économique en faveur d'une action concertée des Etats pour une réduction générale et simultanée des barrières douanières, il est indispensable de ne procéder qu'avec prudence, de manière à obtenir, grâce à des expériences bien conduites, l'adhésion progressive des nations.

C'est dans cet esprit que le Comité déclare procéder au choix d'un certain nombre de produits industriels et même agricoles, de base pour lesquels il fait, en liaison avec le sous-Comité de la nomenclature douanière, des études sur les effets d'une réduction concertée des tarifs. Ces enquêtes se poursuivront avec l'assistance du Secrétariat. Elles sont confiées, pour chaque produit, à un rapporteur déterminé. Ces produits sont: l'aluminium, les semi-finis du fer, le ciment, les cuirs, les bois ronds et sciés, la cellulose et le papier, les fruits et légumes frais, le riz.

Comme il appert, le Comité, point intransigeant sur les doctrines, ne masque pas, toutefois, les avantages, à son avis, du libéralisme économique.

Ch. Burky.

Douanes

Colonies françaises. - Certificats d'origine.

Les produits importés en Algérie et dans les colonies dites assimilées (Indo-Chine, Madagascar, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion) sont, en principe, soumis à la justification de l'origine, dans les mêmes conditions que les produits importés en France (voir publication sur les accords commerciaux franco-suisse et le régime douanier franco-colonial, insérée dans la *Fédération Horlogère Suisse*, No. 49 du 23 juin 1928).

Les colis postaux importés en France étant dispensés du certificat d'origine, les colis postaux importés en Algérie et dans les colonies dites assimilées le sont donc également (voir *Fédération Horlogère Suisse*, No. 56 du 18 juillet 1928).

Selon l'instruction de la Direction générale des

douanes françaises, du 10 août 1928, la justification de l'origine lors de l'importation en France, n'est plus exigée actuellement que pour un nombre restreint de marchandises (voir la publication sur l'abolition des certificats d'origine pour la plupart des marchandises, insérée dans la *Fédération horlogère suisse*, No. 66 du 22 août 1928). Au point de vue légal, le nouveau règlement sera, en principe, applicable à l'Algérie et aux colonies dites assimilées. Ainsi qu'il ressort d'une communication reçue par la Légation de Suisse à Paris, les instructions nécessaires n'ont toutefois été données jusqu'ici qu'aux douanes d'Algérie; l'établissement des instructions pour les douanes des colonies prendra encore un certain temps. Jusqu'à nouvel avis, il conviendra donc de continuer à joindre les certificats d'origine aux envois à destination des colonies dites assimilées.

Egypte. — Tarif d'importation.

N°	Articles	Prix L. E.	Net Mill.
1.	Objets d'argent de Tripolitaine le kg.	5.—	—
2.	Objets d'argent d'autres provenances »	7.—	—
3.	Objets de platine »	150.—	—
4.	Objets d'or au titre de 18 karats et au-dessus, objets d'or blanc ou d'or gris, objets de platine sur or ou sur or gris et platine en barres le kg.	70.—	—
5.	Objets d'or au titre de 14 k. »	60.—	—
6.	Objets d'or au titre de 12 k. »	45.—	—
7.	Objets d'or au titre de 11 k. et au-dessous le kg.	35.—	—
8.	Brillants et émeraudes montés, le kar.	2.—	—
9.	Brillants et émeraudes sur papier »	1.—	—
10.	Roses montées »	1.—	—
11.	Roses sur papier »	—	750
12.	Opales, turquoises et péridots, par metcal de 24 karats le metcal	—	960
13.	Perles fines par metcal de 24 k. »	2.—	400
14.	Rubis et saphirs montés le karat	—	750
15.	Rubis et saphirs sur papier »	—	350
16.	Montres en platine la montre	8.—	—
17.	Montres en or ou or blanc, de poche »	4.—	—
18.	Montres en or ou or blanc, pour bracelets »	2.—	—
19.	Montres en grisite »	2.—	—
20.	Montres en argent ou en métal plaqué or »	—	800
21.	Montres en nickel ou tout autre métal y compris celles argentées ou dorées »	—	200

Les pierres non précieuses ainsi que les déchets de pierres précieuses n'ayant pas une valeur commerciale, acquittent les droits au poids de l'or, de l'or blanc, de l'or gris, du platine ou de l'argent suivant le cas.

Les articles émaillés acquittent les droits au prix de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Les déclarations en douane devront indiquer la qualité de la marchandise suivant le libellé du présent tarif ainsi que le numéro d'ordre de l'article porté sur ce tarif.

Le présent tarif n'est pas applicable à toute marchandise qui, par suite d'une manœuvre frauduleuse quelconque, serait passible d'une des pénalités prévues au Règlement douanier.

Les montres en or, or blanc, grisite ou platine, montées en pierres précieuses seront estimées d'après le tarif pour les deux articles.

Les montres à répétition, les montres chronographes, etc., seront estimées ad valorem.

Les articles qui ne seraient pas déclarés comme tels, ainsi que les articles non tarifés qui, pour bénéficier du tarif, auraient été déclarés comme tarifés, seront passibles de l'amende prévue à l'article 38 du Règlement douanier.

N. B. — Par objets en or, or blanc, or gris, platine ou argent, l'on comprend les articles qui sont exclusivement en or, en or blanc, en or gris, en platine ou en argent.

Etats-Unis d'Amérique. - Loi sur les marques.

L'Agence de Transports internationaux J. Véron, Grauer et Co. est avisée par ses correspondants de New-York qu'il a été constaté des infractions à la loi sur les marques de fabrique, sur des montres importées de Suisse et ceci de la façon suivante:

Le mot « Swiss » formant le correctif que les montres ou mouvements portant le nom de l'importateur américain, doit être apposé en lettres aussi grandes et aussi visibles que celui de l'importateur, alors qu'actuellement, il est constaté que par exemple sur les cadrans, le nom de l'importateur est bien

visible tandis que le correctif « Swiss » en très petites lettres est indiqué sur le côté du cadran et caché par la lunette. De même pour les mouvements, il est constaté que le nom de l'importateur américain est marqué en grandes lettres tandis que le mot « Swiss » est gravé en très petites lettres sur le dos de la platine. Pour les boîtes, le nom de l'importateur est en grandes lettres tandis que le mot « Swiss » est à l'intérieur de la boîte en petites lettres.

Le paragraphe 367 de la loi oblige que les montres, mouvements ou ébauches, boîtes de montres doivent être marqués visiblement et d'une façon indélébile du nom du fabricant ou de l'acheteur et le pays de fabrication, et il est bien précisé qu'aucun de ces articles ne pourra être délivré à l'importateur si ce règlement n'est pas strictement suivi. Il ressort donc que les montres, mouvements et boîtes en question ne sont pas conformes à la réglementation en vigueur, et ne devraient pas être délivrés à l'importateur avant qu'ils soient régulièrement marqués soit du nom du fabricant à l'étranger ou de l'importateur américain, de même que le mot « Swiss » en toutes lettres et à une place visible sur la platine du mouvement et à l'intérieur de la boîte.

Le « Treasury Department » a accordé pour la mise en vigueur de ce règlement un délai de 60 jours à partir du 17 août 1928, de manière à permettre aux importateurs d'aviser leurs fabricants; à partir de l'expiration de ce délai, le règlement sera strictement appliqué.

Commerce extérieur

Office suisse d'expansion commerciale Zurich et Lausanne.

Le 1er rapport annuel (juillet à décembre 1927) de cette institution, soutenue par des subventions officielles et par les cotisations de ses membres collectifs et individuels vient de paraître en allemand et en français. Nous en extrayons les indications suivantes sur son activité en faveur de l'économie nationale suisse.

L'office a pris une part importante à l'organisation de l'exposition suisse de l'hôtellerie à Zurich 1927. Il s'est chargé, d'autre part, des travaux de préparation du secteur suisse à l'exposition « Pressa » à Cologne. Des bureaux officiels suisses de renseignements ont été organisés par lui à diverses foires d'automne étrangères; l'office organisa en particulier des groupes collectifs suisses aux foires de Prague, Zagreb et Salonique. Dès 1927, il voua toute son attention à la préparation de notre participation nationale à l'exposition de Barcelone qui aura lieu en 1929.

Les services de renseignements de l'office sont mis à contribution dans une mesure toujours plus large. La fusion des documentations précédemment séparées de Zurich et Lausanne permet une amélioration sensible du fonctionnement de ces services; leur réunion a exigé cependant un travail d'adaptation compliqué et important qui s'est poursuivi durant tout l'exercice.

L'élaboration d'une nouvelle édition du Livre d'adresses des producteurs-exportateurs de Suisse a été commencée à la fin de l'année 1927. Cette 4e édition paraîtra au début de 1929, entièrement révisée et augmentée; la diffusion de l'ouvrage dans tous les milieux intéressés sera l'objet de soins tout particuliers.

Le compte-rendu relève en outre le travail fourni par le service des agents et représentants; une division de ce service se voue à la lutte contre la concurrence déloyale sur le terrain industriel et commercial. De nombreux travaux ont été exécutés, des initiatives ont été prises à diverses reprises par l'Office en faveur de l'écoulement des produits suisses à l'étranger.

La documentation réunie par l'Office sur la structure et la capacité d'achat des marchés étrangers rend également les services les plus précieux dans les efforts d'expansion de notre industrie. Elle permet également la détermination et l'étude des méthodes les plus propres à soutenir et intensifier la propagande suisse à l'étranger. Ces efforts sont favorisés spécialement par la Revue « La Suisse industrielle et commerciale » publiée chaque mois par l'Office en deux éditions établies chacune en deux langues et distribuées en nombre considérable dans tous les pays étrangers. Certains numéros sont consacrés à des branches spéciales de la production suisse; c'est ainsi qu'une édition traitant uniquement des industries alimentaires a été préparée durant l'exercice pour sortir de presse au début de 1928. L'office publie pour la documentation des cercles industriels suisses une revue hebdomadaire, les « Informations économiques »; celle-ci, préparée durant

l'exercice 1927, paraît régulièrement depuis janvier 1928. Le rapport annuel évite d'énumérer en détail tous les services rendus par les organes de l'Office. Les exemples cités suffisent en effet déjà à illustrer la variété de son activité, toute entière au service de l'industrie, de l'agriculture et du commerce suisses.

Chronique du travail

Le marché suisse du travail en juillet 1928.

(Communiqué par l'Office fédéral du travail).

Les offices du travail ont compté à fin juillet 1928, d'après le relevé statistique exécuté à cette date, 5525 personnes en quête d'un emploi (5378 à fin juin et 8404 à fin juillet 1927) et 3407 emplois vacants (4125 à fin juin et 2739 à fin juillet 1927). La situation du marché du travail ne s'est pas sensiblement modifiée; elle s'est maintenue dans des conditions très favorables. Les personnes en quête d'un emploi n'ont marqué une légère augmentation que dans la catégorie des non qualifiés et dans celle des « non transférables ». La diminution des places vacantes est un fait d'ordre saisonnier. On n'a jamais enregistré depuis 1921 si peu de personnes en quête d'un emploi à fin juillet.

Par rapport à l'année passée, le chômage a baissé dans tous les groupes professionnels, abstraction faite de trois exceptions sans importance. Les demandes d'emploi étaient, à fin juillet 1928, de 2879 moins nombreuses qu'à fin juillet 1927.

Dans l'industrie des métaux et machines, on constate une nouvelle amélioration du marché du travail. La demande de main-d'œuvre a encore augmenté. Il y a insuffisance d'ouvriers qualifiés dans bon nombre de professions.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée dans l'industrie horlogère. Le marché du travail continue à suivre une marche favorable, malgré une légère augmentation — de caractère saisonnier — du nombre des personnes en quête de travail. Le chômage est très peu important.

Chronique sociale

Les prix de détail et le coût de la vie en Suisse au mois de juillet 1928.

(Communiqué par l'Office fédéral du travail).

Sur 68 articles (denrées alimentaires et combustible) compris dans le relevé mensuel, 30 présentent le même prix moyen, 20 un prix moyen plus élevé et 18 un prix moyen moins élevé que le mois précédent. 6 articles ont subi une hausse et 10 une baisse de plus de 1 %. Ces divers changements sont en partie d'ordre saisonnier. Les œufs ont augmenté de prix dans la plupart des communes. Les haricots blancs, le fromage maigre et les flocons d'avoine sont légèrement montés dans quelques-unes. Les pommes de terre nouvelles ont par contre baissé dans la plupart des communes. Dans un assez grand nombre, les pâtes alimentaires ont également baissé. Il en a été de même du sucre dans plusieurs communes et des pois jaunes dans quelques-unes.

Des huit catégories de denrées alimentaires qui entrent en compte dans l'indice du coût de la nourriture, celles des « produits laitiers », des « graisses et huiles », de la « viande et charcuterie », du « pain et autres produits de céréales » sont restées inchangées comparativement au mois précédent. La hausse des œufs a fait monter de 5 % l'indice de la catégorie « œufs ». La catégorie « pommes de terre et légumes à cosses » est montée de 3 %, les pommes de terre de l'ancienne récolte ayant disparu du marché. Celle du « café et du chocolat » a également augmenté de 1 % environ. La baisse du sucre a fait descendre de 1 % l'indice de la catégorie « sucre et miel ». En conséquence de ces diverses fluctuations, le coût de la nourriture a légèrement augmenté depuis le mois précédent. Au lieu de 56 % en juin, il était en juillet de 57 % plus élevé qu'en juin 1914. Il n'a pas changé par rapport à juillet 1927.

Sur 34 communes qui participent au relevé, 20 accusent plus ou moins le même chiffre pour le coût de la nourriture, 8 une augmentation de 1 %, 1 une augmentation de 2 % et 5 une diminution de 1 %.

Dans le groupe du combustible, on a noté que certaines communes avaient abaissé les prix de la lumière électrique. Par rapport à juin 1914, le combustible a renchéri, comme le mois précédent, de 36 %. Comparativement à juillet 1927, on enregistre une baisse de 4 %.

En ce qui concerne le vêtement, son renchérisse-

ment depuis juin 1914 est considéré comme étant resté le même qu'au mois précédent, c'est-à-dire de 66 %.

Les loyers accusent, par rapport à juin 1914, une augmentation moyenne de 90 % dans les villes de 100,000 habitants et plus, de 59 % dans les autres villes et de 77 % dans l'ensemble des localités prises en considération.

La nourriture, le combustible, le vêtement et le logement présentent en bloc, par rapport à juin 1914, un renchérissement de 61 %, pareil à celui du mois précédent, contre 60 % en juillet 1927.

Légations et Consuls

Suisse.

Suivant une communication de la légation de Turquie à Berne, le consulat de Turquie à Genève est transformé en consulat général et Muchfik Selami Bey est nommé consul général avec juridiction sur toute la Suisse, en remplacement du consul actuel, Kémaleddine Bey. Muchfik Selami Bey est reconnu en qualité du consul général.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

21/8/28. — *H. et W. Gysin*, soc. n. coll. (Hans et Walter G., de Lampenberg), fabrication de vis, décolletages, etc., Austrasse 214, Oberdorf.

21/8/28. — *R. Heckendorff & Söhne*, soc. n. coll. (Robert H., père et ses fils Robert et Hans, de Waldembourg), fabrique de vis et décolletages, Oberdorf.

27/8/28. — *Compagnie des Montres Sportex S. A. (Sportex Watch Co. S. A.)*, soc. an. cap. soc. fr. 1000 nom., fabrication et commerce d'horlogerie. Cons. adm.: Henri Montandon, de La Brévine. Siège: Rue Daniel-Jeanrichard 21, La Chaux-de-Fonds.

Modifications:

20/8/28. — *Ora S. A. (A. G.)*, soc. an., horlogerie, La Chaux-de-Fonds. Le siège est transféré à la rue Numa Droz 86.

24/8/28. — *Wysy et Tröhler, Fabrique d'horlogerie Welta, Edys et Nelka, Société anonyme*, fabrication d'horlogerie, Bienne. Le cap. soc. est réduit de fr. 250,000 à 20,000 fr. nom.

28/8/28. — La raison « Henri Stéhly », fabr. est radiée. Actif et passif sont repris par *F. et M. Stéhly*. (Francis et Marguerite St., de Miécourt), fabrication et terminage des petites montres ancrées, Porrentruy.

Radiation:

22/8/28. — *Hochuli-Brenneisen*, perçage et grandissage de pierres pour l'horlogerie, Matten.

Faillites.

Clôture de faillite.

25/8/28. — *Horst Gebrüder*, fabricants de pierres pour l'horlogerie, Rue Reuchenette 20, Bienne.

25/8/28. — *Horst Adolf*, fabr. de pierres pour l'horlogerie, rue de Soleure 18, Bienne.

25/8/28. — *Horst Karl*, fabr. de pierres pour l'horlogerie, rue de Soleure 18, Bienne.

27/8/28. — *Zweigniederlassung Winterthur der Firma Oesterle et Co.*, orfèvrerie et argenterie, Pforzheim.

Concordats.

Homologation du concordat:

16/8/28. — *Douard Albert*, fabricant d'horlogerie, Rue de la Flore, Bienne.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 42943. 30 juillet 1928, 4 h. — Ouvert. — 10 modèles. — Aiguilles de montres, pendulettes et pendules. — « *Universo* » S. A., *Société générale des Fabriques d'aiguilles*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 42975. 2 août 1928, 20 h. — Cacheté. — 16 dessins. — Mouvements de montres décorés. — *Nersa S. A.*, Genève (Suisse). Mandataire: R. Mathey-Doret, Office « *Legis* », Genève.

No. 42979. 9 août 1928, 19 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Cadrans pour pendulette. — *Henri Dittsheim, Fabrique Chevron*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 42982. 8 août 1928, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Pendulette de voyage avec mouvement électrique. — *Schild et Co.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 42996. 14 août 1928, 12 h. — Cacheté. — 1 dessin. — Emballage pour ressorts de montres. — *Fiedler Arts Graphiques S. A.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

Prolongation:

No. 42982. 8 août 1928, 19 h. — (Ile et IIIe période 1933-1943). — 1 modèle. — Pendulette de voyage avec mouvement électrique. — *Schild et Co.*, La Chaux-de-Fonds (Suisse); enregistrement du 16 août 1928.

Radiations:

No. 34958. 7 juin 1923. — 1 modèle. — Cadrans de montres à chiffres rapportés.

No. 34964. 5 juin 1923. — 42 dessins. — Boîtes de montres décorées.

Brevets d'invention

Radiations:

Cl. 71 d, No. 112039. — Montre à balancier visible.

Cl. 71 d, No. 123761. — Axe de balancier pour échappements à cylindre.

Cl. 71 e, No. 123762. — Joint pour dispositifs de remontage automatique de montres à ressort-moteur.

Cl. 71 f, No. 110971. — Boîte de montre remontoir.

Cl. 71 t, No. 112989. — Boîte de montre.

Cl. 79 k, No. 112048. — Tour à décoller perfectionné.

Cl. 79 k, No. 117820. — Mandrin d'entraînement pour tours et machines similaires.

Cl. 79 k, No. 117823. — Mandrin d'entraînement pour tours et machines similaires.

Cl. 95 No. 102352. — Briquet pyrophorique.

Cl. 96 d, No. 99348. — Porte-mousqueton.

Cl. 96 d, No. 106710 (99348). — Porte-mousqueton.

Photogravure - Hélio-Roto

Galanoplastie - Reliure - Papeterie

Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds

Léopold Robert 14 et 16

Contrôle fédéral des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine

Poinçonnement du mois d'Août.

Bureaux	Boîtes platine		Boîtes de montres or		Boîtes de montres argent		Totaux Août		Totaux Janv.-Août	
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
1. Bienne	—	—	2.691	3.558	46.557	46.791	49.248	20.349	148.244	165.808
2. Chx-de-Fds	389	350	87.774	92.249	4.847	4.378	93.010	96.977	594.945	765.473
3. Delémont	—	—	—	—	7.149	3.431	7.149	3.431	40.872	38.498
4. Fleurier	—	—	1.069	465	5.590	6.169	6.659	6.634	40.831	53.916
5. Genève	320	405	9.620	9.492	12.261	16.160	22.701	26.057	172.563	205.664
6. Granges	—	—	2.755	2.036	15.026	20.128	17.781	22.164	141.768	182.319
7. Locle	1	3	6.996	9.409	7.521	9.046	14.518	18.458	99.267	128.814
8. Neuchâtel	—	—	212	13	1.956	1.436	2.168	1.449	11.928	18.625
9. Noirmont	—	—	4.661	3.147	9.881	12.176	14.542	15.323	103.751	137.613
10. Porrentruy	—	—	—	—	10.801	10.403	10.801	10.403	60.329	75.971
11. St-Imier	—	—	5.116	5.974	8.028	8.597	13.144	14.571	100.514	127.228
12. Schaffhouse	—	—	90	340	1.646	3.392	1.736	3.732	11.919	24.899
13. Tramelan	—	—	5.203	11.333	11.446	11.652	16.649	22.985	110.281	139.819
Total	710	758	126.187	138.016*	112.709	123.759	239.606	262.533	1.637.212	2.064.647
Différence +1928	—	48	—	11.829	—	11.050	—	22.927	—	427.525
» +1927	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* Dont 16.539 boîtes or bas à titres contremarquées.

COTES

4 Septembre 1928

Métaux précieux

Argent fin en grenailles	fr. 118.— le kilo.
Or fin, pour monteurs de boîtes	> 3525.— »
» laminé, pour doreurs	> 3600.— »
Platine	> 17.50 le gr

Pour platine fourni par les clients, majoration actuelle de fr. 3.50.

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 4 en vigueur dès le 15 février 1928.

Comptant A terme

	30 août	31 août	30 août	31 août
London	30 août	31 août	30 août	31 août
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en L. stg.).				
Antimoine spéc.	59.10-60	59.10/-60	—	—
Cuivre	62.12/6 1/2	62.14/4 1/2	62.19/4 1/2	62.0/7 1/2
» best selected	65.5/-66.10	65.5/-66.5/	—	—
» électrolytique	68.15/-69.5/	68.15-69.5/	—	—
Etain	212 6/3	213.7/6	208.13/9	209 1/3
Plomb anglais	23.10/	23.10/	—	—
» étranger	22.3/9	22 5/	21.17/6	21.18/9
Zinc	24.15/	24.16/3	24.15/	24.13/9

Paris 29 août 30 août 31 août 1^{er} sept.

(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Nitrate d'argent	375	375	375	375
Argent	550	550	550	550
Or	17.400	17.400	17.400	17.400
Platine	72.000	72.000	72.000	72.000
» iridié 25 %	141.500	141.500	141.500	141.500
Iridium	340.000	340.000	340.000	340.000

(en francs français par gramme).

Chlorure de platine	30,20	30,20	30,20	30,20
Platinite	35,30	35,30	35,30	35,30
Chlorure d'or	9,20	9,20	9,20	9,20

London 29 août 30 août 31 août 1^{er} sept.

(Ces prix s'entendent par once troy (31 gr. 103) 1000/1000).

Or (shill.)	84/11 1/2	84/11 1/2	84/11 1/2	84/11 1/2
Palladium (Lstg.)	12.—/	12.—/	12.—/	12.—/
Platine (shill.)	340/	340/	340/	340/
(par once standard 925/1000 en pence).				
Argent en barres	26 7/8	26 7/8	26 7/8	26 11/16

New-York 29 août 30 août 31 août 1^{er} sept.

(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103).

Argent en barres	58 3/4	58 5/8	58 3/8	58 3/8
------------------	--------	--------	--------	--------

Cours de diamant brut.

(Prix de Bourse au comptant pour grosses quantités).

Diamant boart fr. 10.20 à 10.25
Qualités supérieures fr. 0.30 à 1.— par carat en plus
Eclats de diamants fr. 8.90 à 9.20

Cours communiqués par *Lucien Baszanger, Genève.*

Change sur Paris fr. 20.30

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte	3 1/2
» » avance s/nantissement	4 1/2

	Parité	Escompte	Demande	Offre
en francs suisses %				
France	100 Frs	20.305 3 1/2	20.225	20.375
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22 4 1/2	25.185	25.215
U. S. A.	1 Dollar	5.18 5	5.175	5.205
Canada	1 Dollar	5.18 —	5.1825	5.22
Belgique	100 Belga	72.05 4	72.05	72.35
Italie	100 Lires	27.27 5 1/2	27.10	27.30
Espagne	100 Pesetas	100.— 5	86.10	86.50
Portugal	100 Escudos	560.— 8	23.—	24.—
Hollande	100 Florins	208.32 4 1/2	208.—	208.40
Allemagne	100 Reichsmk	123.45 7	123.65	123.85
Autriche	100 Schilling	72.93 6 1/2	73.10	73.35
Hongrie	100 Pengös	90.64 6	90.50	90.60
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33 5	15.38	15.40
Russie	100 Roubles	266.67 10	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89 4	138.80	139.25
Norvège	100 Cr. sk.	138.89 5 1/2	138.50	138.60
Danemark	100 Cr. sk.	138.89 5	138.40	138.60
Bulgarie	100 Leva	100.— 10	3.74	3.77
Roumanie	100 Lei	100.— 8	3.17	3.20
Yougoslavie	100 Dinars	100.— 6	9.12	9.14
Grèce	100 Drachm.	100.— 10	6.50	7.—
Pologne	100 Zloty	58.13 8	58.30	58.50
Turquie	1 Liv. turq.	22.78 —	2.50	2.80
Finlande	100 Mks finl.	100.— 6 1/2	13.—	13.15
Argentine	100 Pesos	220.— 6	218.50	219.50
Brésil	100 Milreis	165.— —	61.50	63.—
Indes	100 Roupies	168.— 5	187.—	190.—
Japon	100 Yens	258.— 5,48	233.—	238.—

Imprimeurs: **Haefeli & Co., La Chaux-de-Fonds.**

ACIERS SANDVIK

Seuls dépositaires:

NOTZ & Co.

BIENNE

1248

La Maison **Louis Bandelier, St-Imier**, Tél. 1.80
 ARGENTAGES ET NICKELAGES DE MOUVEMENTS DE MONTRES 354
 livre vite et bien Production journalière: 2000 cartons
 Un essai vous convaincra

Fabrique de Cadrans émail

JULIEN WEIBEL FILS

Téléphone 84 **ST-IMIER** Rue des Fleurs 7

Maison fondée en 1863

SPÉCIALITÉ: 42

CADRANS NACRE



PAUL PIQUET-CAPT, Brassus

FABRICANT D'HORLOGERIE

MONTRES SIMPLES ET COMPLIQUÉES

de tous genres et hauteurs

SPÉCIALITÉS:

Baguettes bracelets et pendentif. 1062
 Archi-plates, 16 et 17 lignes, 7/12, or et platine.
 Montres-dollars. — Montres sans aiguilles.
 Mouvements seuls, en qualité extra-soignée, Genève.

DORAGES

MOUVEMENTS

ROUES

Poudre d'argent
américain

Circulaires
Poudre d'argent
Genres courants

Prix avantageux

Qualité garantie

Livraisons rapides

Vve de Ls Estoppey Addor & Fils

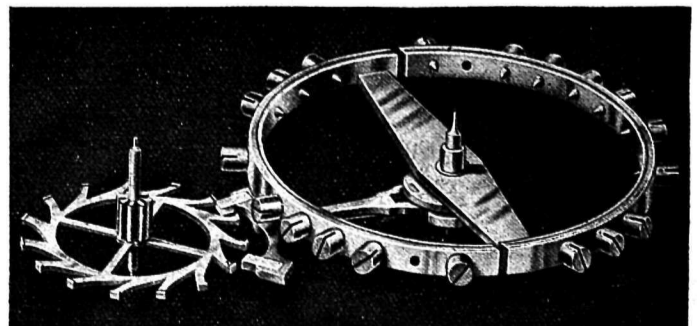
Wasen 32

BIENNE

Tél. 92

MAISON FONDÉE EN 1880

HOFFMANN & Co., Chézard (Neuchâtel)



PIVOTAGES

en tous genres, grandeur et qualité.

DÉCOLLETAGES

toutes pièces et tous métaux.

Assortiments pivotés, balanciers réglés. 1164

Articles d'exportation.

Prix avantageux.

Organisation scientifique

CADRANS MÉTALLIQUES

A qualité égale, qui livre le plus avantageusement ?
Qui a toujours le plus grand choix dans toutes les nouveautés du jour ?

2665



C'est . . .
La Fabrique de Cadrans métalliques S. A.
BIENNE, Rue de l'Hôpital, 20

Pierres fines pour l'Horlogerie

RUBIS SCIENTIFIQUES

Qualité soignée en tous genres
fabriqués entièrement (brut compris), par

THEURILLAT & Cie
PORRENTROY

Grenat, Saphir, Rubis, etc.
Livraison par retour.

2291

Bases étalonnées par le Bureau international
des Poids et Mesures, à Sèvres.

4308



De 5,00 à 49,75 centièmes par $\frac{1}{4}$ de centième.
„ 50,00 „ 99,50 „ „ $\frac{1}{2}$ „ „

Assortiments Gallay S. A., Le Sentier

RADIUM André & Stingrer

Chez nous exclusivement
la matière à longue vie.

Ateliers spéciaux pour le garnissage des cadrans et des aiguilles flexibles.

Demandez échantillons et conditions à **MICHEL TISSOT,**
Numa Droz 118, **La Chaux-de-Fonds.** Tél. 14.78.

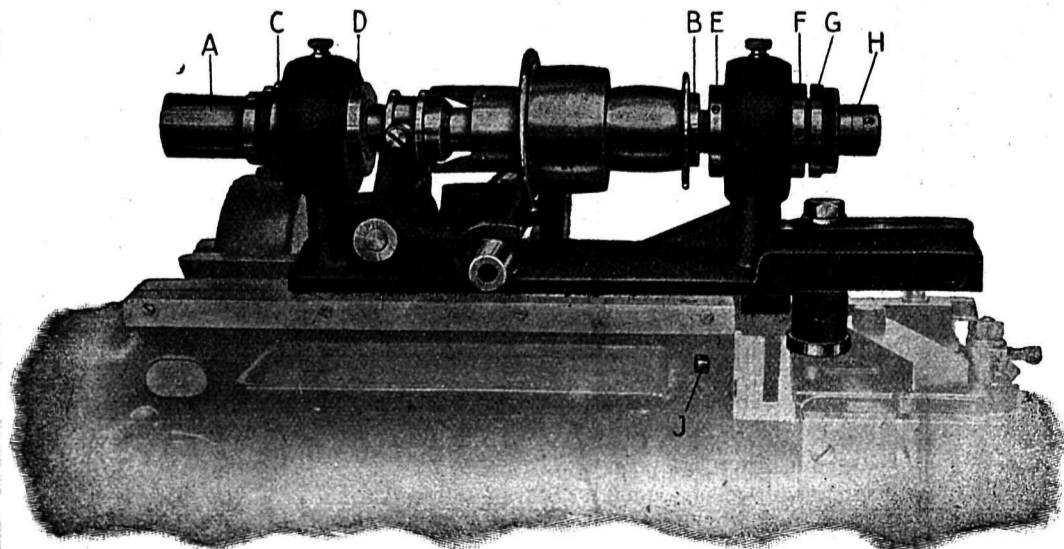
Technicien-Horloger

au courant des derniers procédés modernes, apte à
assumer direction d'un nombreux personnel, cherche
engagement. Références de 1^{er} ordre à disposition.

Offre sous chiffre P 15336 C à Publicitas Chaux-
de-Fonds.

1295

DÉCOLLETEUSES BECHLER



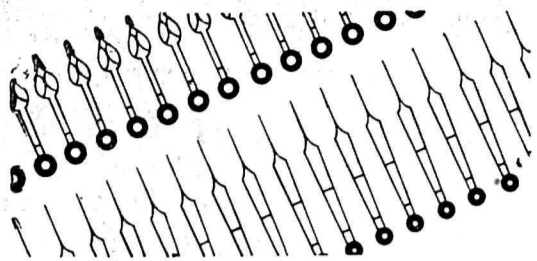
Le système d'arbre appliqué à nos tours
automatiques d'horlogerie est certainement

le meilleur qui existe.

Sa supériorité est du reste maintenant bien
établie, puisque après 3 années environ pendant
lesquelles il a fait ses preuves, notre système
d'arbre a été copié par une maison concurrente.

Ce qui est toutefois plus difficile à copier,
c'est la **haute précision** avec laquelle nous
l'exécutons. Notre expérience nous permet de
donner à cet égard des **garanties qu'aucune
autre maison ne peut offrir.**

ANDRÉ BECHLER, MOUTIER
Fabrique de Machines.



Aiguilles lumineuses flexibles et résistantes

Prix modérés, pose rapide et impeccable. - Livraison dans les 24 heures. Demandez le tarif- Représentation pour la Suisse des matières lumineuses **MERZ & BENDELI** - Bümpliz -

Fixation de la matière lumineuse par un procédé qui la rend si adhérente qu'on peut courber l'aiguille sans qu'elle rompe ou s'écaïle.

Les cadrans et aiguilles garnis par notre procédé sont appréciés par les plus grandes fabriques d'horlogerie. Notre spécialisation dans ce travail vous garantit la meilleure qualité et les prix les plus modérés.



TÉL. 14.38

L. MONNIER & Co
LA CHAUX-DE-FONDS

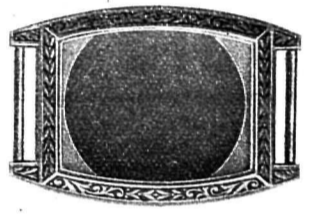
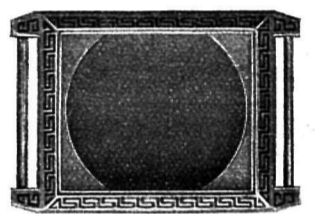
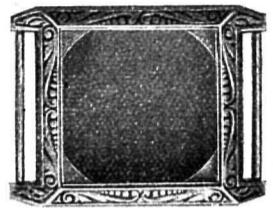
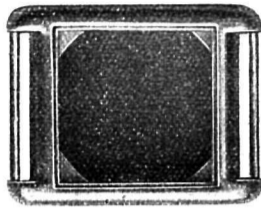
HEURI Frères

Fabrique de Boîtes argent et galonné

Rosières (Soleure)

Lépines et savonnettes ciselées, toutes formes et grandeurs. Décors modernes.

Boîtes à cornes en 10 1/2 et 11 lignes, en argent, nickel poli et métal chromé. 1292



Fabrique de Fournitures d'horlogerie Hermann Konrad S. A. MOUTIER (Condemine)

Une de nos spécialités :



Cette pièce sort de la machine pivotée, évitant ainsi toutes les opérations de pivotage (au nombre de 7 parfois) et avec elles tous les défauts résultant de ces multiples reprises.

Il est à remarquer que les 4 portées principales sont « piquées » dans le sens diamétral par un outil qui franchit du même coup les portées.

Maison la mieux outillée pour la fabrication de l'arbre de barillet.

Plus de 100 machines en usage.

104

Achat et Vente

Amérique

Offres, avec prix, désirées pour livraisons 1929 :

cal. 10 1/2 - 6 3/4 lig. tonn., 6 1/2 lig. ov., 5 1/4 rect., qualité sérieuse et régulière exigée.

Adresser offres s. chiffre N 9627 à Publicitas Genève. 1326

DIVERS

Emboutissages

Polisseur expérimenté entreprendrait polissages de biseaux et plats, ainsi que genres nouveaux et anciens, aux meilleures conditions. 1296

Faire offres écrites sous V 26117 L à Publicitas Lausanne.



Terminages

Termineur consciencieux, ayant plusieurs années de pratique sur petites pièces ancre (4 3/4 - 10 1/2 lig.), entreprendrait encore quelques grosses par mois.

S'adresser sous chiffre P 3503 U à Publicitas Bienne. 1331

DIVERS

DIAMANTS INDUSTRIELS

tous genres

BOART - CARBONE
Pointes - Burins fins

S. H. KAHL

GENÈVE

12, Bould du Théâtre, 12

Tel. St. 90-21

Télégr.:

« Carbonsmit-Genève »

Agent de la maison

J. K. Smit & Zonen,

Amsterdam 949

Fabricant

désire entrer en relations avec maison pour mouvements 5 1/4 à 10 1/2" en qualité très sérieuse.

Offres sous chiffre R 3472 U à Publicitas Bienne. 1311

On demande pour Genève la

représentation

d'une fabrique d'horlogerie, sérieuse et garantie.

Offres s. chiffre V 57625 X à Publicitas Genève. 1325

Sertisseur

Quel fabricant sortirait sertissages à ouvrier qualifié, ayant installation moderne à domicile.

Travail soigné garanti. Prix les plus avantageux.

Ecrire sous chiffre P 15347 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1327

DIVERS

Ancien atelier d'émaillerie

Fondé en 1889

par ED. BURDET, père
Emile Burdet fils, succ.
Cendrier 25, Genève.

Se charge de tous décors émail, boîtes, orfèvrerie, briquets, etc., sur or, argent, etc. et éventuellement des guillochés. 1321

On cherche fabricants sérieux tous genres

Indes

poche et bracelet, ancre, aussi lots montres prêtes. Prix avantageux.

Païement comptant. Offres s. chiff. W 7550 X à Publicitas Genève. 2185

Fd. & Ad. Droz

Parc 91.

La Chaux-de-Fonds

livrent avantageusement mouvements dep. 3 3/4 lig., rectangle.



3273

Vérifiages de pierres fines

finis, justes et bien plats. Pour les grandes séries, installations idéales.

A. GIRARD, Erlach

762 (lac de Biègne)

Maison fondée en 1901

DIVERS

ADOLPHE ADLER
3, Rue Adrien Lachenal, GENÈVE
Brillants et Roses
ACHATS TAILLIERIES VENTES
Spécialités en tous genres de brillants ronds et de taille fantaisie de toutes formes pour la décoration des montres et de la bijouterie 1047

C.-E. ROBERT arbitre de commerce expert - comptable A. S. E. membre diplômé C. S. E.
La Fiduciaire ORCAFIDUS
42, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds
Fondation : 1889/1898. — Tél. 2.11
ORGANISATION. - REVISION. - CONTROLE
Questions fiscales. — Contentieux. 1034

Bureau de brevets d'invention
A. BUGNION
Ancien expert technique au Bureau fédéral de la Propriété Intellectuelle
Genève Corratérie 13 103 Lausanne Grand Pont 2

Fabrique de ressorts de montres p' tous pays
Commission. 898 Exportation. Temple allemand 91,93,95
ENER LA CHAUX-DE-FONDS
Qualité soignée et bon courant Marque déposée Téléphone 24.40
V. GEISER & FILS

RESA
RECouvreMENTS S. A. — INKASSO A.-G.
Berne, NEUCHÂTEL, Milan, Rome, Paris, Hambourg
Procède rapidement à la rentrée des créances de toutes natures en Suisse et sur toutes places étrangères.
Demandez tarifs et conditions à la Direction générale à Neuchâtel. Tél. 1749. 1158

ATELIER de SERTISSAGES
désire entrer en relations avec bonne maison. Interchangeabilité garantie, travail très soigné. On se charge des plaques à sertir. S'adresser à
J. Saufebin & Houriet
Ruelle des Jardinets 23
La Chaux-de-Fonds.

HENRI ROZELAAR
GENÈVE
28, rue du Marché - Téléphone St. 83.83
BRILLANTS et ROSES
toutes les formes, grosseurs et qualités
Perles, Pierres fines, Pierres de couleurs
Le plus grand assortiment au prix le plus bas. 990

Mise en garde.
ROTHERHAM & SONS (overseas) Ltd.,
La Chaux-de-Fonds, avisent MM. les fabricants d'horlogerie qu'ils sont seuls ayants droit à la marque
ELECTA.
Ils les mettent en garde contre tout emploi abusif, imitation ou contrefaçon de cette marque et feront valoir leurs droits, cas échéant, devant les tribunaux. 1329

ACHAT ET VENTE

A VENDRE
mouvements 17/12 et 22/12. Fabrication sérieuse. Réglage serré. Une grosse par mois. Prix avantageux.
Offre sous chiffre P 22441 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1277

Mouvements
Comptoir d'horlogerie avec personnel spécialiste cherche preneur de ses spécialités en mouvements 4 3/4 lig. (10,7^m/_m) rectangle et 5 lig. (11,2^m/_m) ovale, fabrication soignée et garantie.
Adresser offres sous chiffre P 22459 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1288

23,6^{mm} (10¹/₂") ancre
Je suis acheteur de 1200 mouvements 6 rubis, balancier nickel, avec ou sans marque, cadrans de forme ou sans. 1309
Faire offres à Ph. Gindrat-Mathez, à Tramelan.

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS
EMPLOYÉ
ayant longue expérience de tous travaux de bureau, spécialement du département fabrication et comptabilité,
cherche situation comme employé principal.
Excellentes références à disposition. Disponible de suite.
Offres sous chiffre P 22415 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1259

Jeune homme
ayant fréquenté école de commerce, connaissant tous les travaux de bureaux, correspondant en français et allemand, avec de bonnes notions d'anglais et ayant en outre exercé la profession d'horloger pendant quelques années, **cherche occupation.** Voyages pas exclus. Prière d'écrire sous chiffre R 6371 L à Publicitas Lausanne. 1305

Fabrique d'horlogerie cherche pour son département de fournitures, bonne
sténo - dactylographe
bien au courant de la branche et connaissant la correspondance allemande. Entrée de suite ou à convenir.
Ecrire sous chiffre P 10484 Le à Publicitas Le Locle. 1306

Importante fabrique de Boîtes de montres
acier, métal et argent
cherche
un chef de fabrication
capable, énergique, ayant des connaissances approfondies dans la fabrication et plus spécialement dans le tournage.
Faire offres avec références et prétentions sous chiffre P 3470 U à Publicitas Bienne. 1314

On cherche une habile
Sténo-Dactylo
connaissant si possible l'allemand;
un employé
au courant des demandes de cadrans, boîtes argent et or, ainsi que des travaux de bureau.
Références et certificats à
Manufacture d'Horlogerie **A. Reymond S.A.,**
Tramelan. 1330

DIVERS

SCHURCH & Cie, Neuchâtel
Commerce de gros, fondé en 1833
Aciers, Métaux et Fournitures industrielles
Avis à nos honorés clients.
L'incendie qui nous a atteints dans la nuit du 23-24 courant a détruit notre établissement. 1310
Nous nous réorganisons et prions nos clients de nous faire parvenir de suite des copies de toutes les commandes qui restent à exécuter.
Nous sollicitons nos clients de nous continuer leur confiance et leurs commandes.
Avec considération, **Schurch & Cie.**
Bureaux provisoires: Faubourg de l'Hôpital 22, Neuchâtel. Tél. 2.10

Nous cherchons
encore quelques fabricants ou termineurs attitrés pour mouvements 19,7, 21,9, 23,6^{mm} (8 3/4, 9 3/4, 10 1/2 lig.), ancre, qualité courante.
Travail régulier. Paiement comptant.
Faire offres sous chiffre P 22526 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1322

COURTIER
passant par la Chaux-de-Fonds, Bienne, Genève, demande offres
Pendulettes tous genres
chevalet, boudoir, mignonnettes, etc.
Calottes or, Emaux cloisonnés, aussi pendentif, surprise et toute nouveauté en horlogerie, chic, fantaisie.
Adresser offres sous chiffre P 22519 C à Publicitas Chaux-de-Fonds. 1323

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS
Jeune homme
ayant rempli plusieurs années place chef d'ébauches sur montres auto et compteurs, bien au courant fabrication et administration d'atelier, cherche emploi comme tel ou dans partie auxiliaire.
Faire offres sous chiffre P 22507 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1317

EMPLOYÉ
connaissant bien les parties de l'horlogerie, cherche place dans bonne maison, comme correspondant, comptable ou commis de fabrication.
Références de premier ordre à disposition.
Adresser offres sous chiffre P 22462 C à Publicitas La Chaux-de-Fonds. 1291

EMPLOYÉS (ÉES)
de bureau, intelligents, exacts et consciencieux, d'initiative, connaissant boîtes, cadrans et décors, sténo-dactylographie, correspondance française et allemande, anglaise si possible —
de fabrication, expérimentés et méthodiques, au courant des fournitures, de l'entrée et de la sortie —
Visiteur-Décoteur
horloger complet, pour petites pièces ancre, soignées, expérimenté dans la retouche comme dans la fabrication — 1328
seraient engagés au plus vite par Manufacture de Bienne. Postes indépendants et d'avenir.
Seuls candidats qualifiés, pouvant fournir preuves de capacités, sont priés de faire offres avec références et prétentions sous chiffre C 3505 U à Publicitas Bienne. — Si conditions pas remplies, s'abstenir.

HENRI HAUSER S. A.

Fabrique de Machines de précision

BIENNE 4

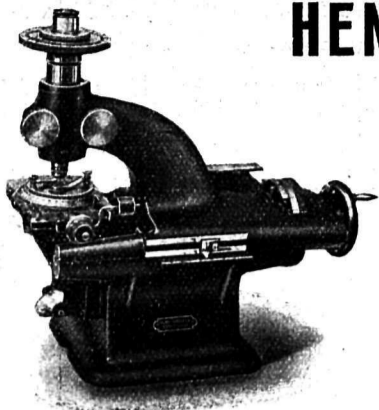
Téléphone 53 1060

Machines d'ébauches modernes

Nouveauté: Machine universelle et automatique à fraiser simultanément les noyures et passages de platines et ponts (brevetée).

Machines à mesurer et à contrôler d'atelier
Course: 70 × 30 m/m.
Précision garantie: 0,002 m/m.

Machine automatique à graver.



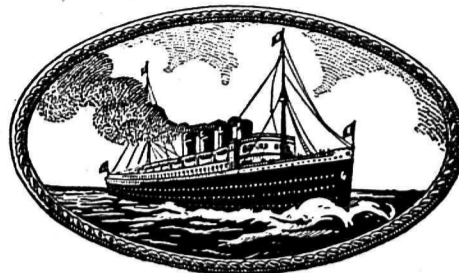
— Transports internationaux — Agence de Voyages et Maritime —

J. Véron, Grauer & C^{ie} (Ch. Maurel)

La Chaux-de-Fonds

Billets de Chemins de fer et Passages maritimes

Agence officielle:

Compagnie Générale Transatlantique
Cunard LineCompagnie des Chargeurs Réunis
Cie Sud-AtlantiqueSté G^{le} de Transports Marit. à vapeur
Cie des Messageries Maritimes.

Pour tous les ports desservis par la Cie des Messageries maritimes
délivrance immédiate des connaissements 2961

Déménagements. - Vastes garde-meubles modernes

Renseignements et devis gratuits

Pierres fines pour l'Horlogerie

en tous genres
RUBIS, SAPHIRS, GRÉNATS
PIERRES BLEUES

G. SFAELLOS + BIENNE
Rue Neuve, 9
Qualité soignée
et bon courant.
— Livraison rapide. —
Prix les plus avantageux du jour.

ERICHROM**CHROMAGE** par procédé moderne

Nos produits CHROMÉS
ont un éclat superbe
sont inoxydables

gardent leur brillant sous tous les climats
représentent le dernier perfectionnement

pour

- BOÎTES DE MONTRES -

Breveté dans tous les pays

Seules licences pour la Suisse: 993

CHROMILITE S. A.
Accacias, GENEVE

S. A. POUR LE CHROMAGE DES MÉTAUX
BIENNE et OERLIKON
ci-devant **ANDRÉ STROHL & Cie**

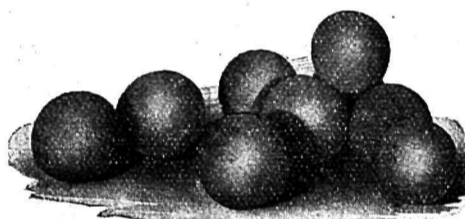
LA CENTRALE S. A.
BIENNE

Une spécialité:

Bandes
Sandvik 17 dur
pour assortiments,
taillages et ressorts.

ACIERS SANDVIK

Seuls concessionnaires

NOTZ & Co.
Bienne

Les
ROUGES à POLIR
véritables
AMÉRICAINS
sont les meilleurs.

Seuls représentants pour la Suisse:

102

Hummel Fils & Co
La Chaux-de-Fonds

FABRIQUE DE CADRANS MÉTAL ET ARGENT
en tous genres**JULES DUCOMMUN**

Tél. 15.30 LA CHAUX-DE-FONDS Rue de la Paix 133

Licence des brevets suisse, américain, allemand, pour:
Cadrans heures relief, évidés pour radium ou émail.

Travail soigné. Livraison rapide.

— Prix avantageux — 877

SERTISSAGES EN TOUS GENRES
Spécialité de petites pièces 349**MARCEL RENCK, Bienne**

Grande exactitude dans les hauteurs et mobiles droits

Travail soigné.

— Téléphone No. 18.31

Fabrique d'Horlogerie

à vendre:

Fabrique d'horlogerie de bonne et ancienne réputation,
fabriquant la montre complète, marque très connue et
appréciée. — Possibilités de combinaisons financières.
Adresser offres sous Y 13953 L à Publicitas Lausanne.

1312

COURVOISIER & FILS

Bienne

Fil d'acier anglaisQualités supérieures pour vis, tiges, arbres,
pignons, axes, etc.Etirage précis. Bonne production.
Trempe et revenu parfaits.

GRANDS STOCKS

Téléphone: 13.38